

Opération « Un établissement, une œuvre »

Le Fonds régional d'art contemporain (FRAC) Alsace

Le Fonds régional d'art contemporain Alsace a été créé en 1982 à l'initiative du ministère de la Culture et de la Communication et du Conseil Régional d'Alsace. Implanté à Sélestat, en Centre Alsace, il développe, à l'instar des FRAC des autres régions françaises, 3 missions principales : soutenir promouvoir la création contemporaine, diffuser l'art contemporain, sensibiliser les publics à la création contemporaine.

La collection est consultable en ligne sur le site internet du FRAC Alsace <https://frac-alsace.org/%20collection/>

Présentation de l'opération

Dans le cadre d'un partenariat entre le Ministère de la Culture et celui de l'Éducation nationale, l'opération « Un établissement, une œuvre » permet aux établissements scolaires d'emprunter plusieurs œuvres de la collection du FRAC afin de les exposer au sein de leurs locaux. Selon les thématiques choisies par les équipes pédagogiques engagées dans cette opération, les œuvres empruntées sont sélectionnées en interaction avec l'équipe du FRAC et exposées pour une durée recommandée de 6 ou 7 semaines.

Objectifs

- Apporter une approche directe des œuvres à des établissements éloignés, géographiquement, des lieux d'exposition ;
- Inscrire l'art contemporain dans les parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves ;
- Favoriser, par la durée de prêt, la constitution de projets interdisciplinaires ;
- Permettre la mise en place de projets dans le cadre des conseils école-collège et des liaisons collège-lycée ;
- Ouvrir le partenariat établissement/FRAC à d'autres types d'actions (visite guidée de l'exposition, conférence, intervention d'artiste, etc.).

La sélection des établissements prendra en compte les critères suivants :

- Lieu d'implantation de l'établissement : priorité donnée aux établissements éloignés de lieux d'exposition ou en classement REP ;
- Qualité de l'espace exclusivement dédié à la présentation des œuvres le temps de l'exposition ;
- Comité de sélection des œuvres constitué de représentants de différentes disciplines ;
- Projet de liaison inter-degrés.

Coûts liés au prêt

Le prêt d'œuvre est gratuit.

Le transport aller et retour des œuvres en véhicule utilitaire, ainsi que l'installation éventuelle de systèmes d'accrochage pour présenter les œuvres sont à la charge de l'établissement. L'accrochage des œuvres, en lui-même, est réalisé par un régisseur du FRAC Alsace accompagné d'une personne de

l'établissement. C'est à l'assurance de l'établissement de couvrir les œuvres le temps du prêt mais cela n'entraîne, en général, pas de surcoût pour l'établissement.

Chaque établissement détermine librement le type de communication qu'il souhaite mettre en œuvre pour présenter son exposition, en lien avec le FRAC Alsace.

Les coûts liés à la communication ainsi qu'à l'organisation d'un événement public sont aux frais de l'établissement.

Calendrier

31 mars 2025 : retour des fiches de demande de prêt

Les équipes pédagogiques souhaitant bénéficier du dispositif « Un établissement, une œuvre » pour l'année scolaire 2025-2026 sont invitées à compléter la fiche d'inscription et à la renvoyer à Mme Hélène Riehl, enseignante relais (helene.riehl@ac-strasbourg.fr), pour le **31 mars 2025** dernier délai.

Début avril à mi-mai 2025 : visite de repérage dans les établissements

A la suite de la réception des fiches de demande de prêt, un régisseur du FRAC, passera dans les établissements faisant une demande pour la première fois et dans ceux dont les lieux d'exposition ont été modifiés, afin de faire un repérage technique. Celui-ci aura pour but de déterminer si le lieu est adapté à la présentation d'œuvres, puis d'en étudier les possibilités en termes de dimensions et de type d'accrochage.

Fin mai 2025 : sélection des établissements

Fin mai, la sélection des établissements qui participeront au dispositif pour l'année 2025-2026 sera arrêtée et toutes les équipes ayant fait une demande seront informées des résultats.

Mi-juin 2025 : réponses aux établissements par le FRAC Alsace

Octobre 2025 : formation sur une journée

Pour chaque établissement participant au dispositif, un ou plusieurs enseignants participeront à la formation, mise en place en partenariat avec l'EAFC et la Daac. Cette formation aura lieu au FRAC au cours du mois d'octobre. Elle permettra d'aborder les différentes étapes du prêt (de la sélection d'œuvres à l'accrochage en passant par les questions administratives, la communication).

D'octobre 2025 à juin 2026 : échelonnement des prêts dans les différents établissements

Dans chaque établissement retenu, un comité de sélection constitué de plusieurs membres de l'équipe pédagogique procède à la sélection d'œuvres en dialogue avec Mme Anne-Virginie Diez, chargée des projets territoriaux et de la diffusion au FRAC. Cette sélection d'œuvres se fera lors d'un rendez-vous dans les locaux du FRAC à Sélestat ou lors d'un rdv en visioconférence. Les prêts s'échelonnent sur l'ensemble de l'année scolaire et en fonction du calendrier défini avec le FRAC Alsace.

Contact

Mme Hélène Riehl, coordinatrice académique de la DAAC et enseignante relais auprès du FRAC Alsace
helene.riehl@ac-strasbourg.fr

FRAC Alsace

1 route de Marckolsheim

67600 Sélestat

www.frac.culture-alsace.org

03 88 58 87 55